

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
(S.M.P.A.S.)

=====

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Denis BENOIT, Denis MARLHENS, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

Absents excusés : Richard GUIELMINI, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON

Absents : Sylvain FRANCOIS.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 15

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROCHE

Objet : Décision modificative n°1 budget Assainissement (61102)
N°2023-09-23-04

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :

| Imputation | OUVERT | REDUIT | Commentaires |
|---------------------------|--------|----------|--------------|
| D F 014 706129 | 500,00 | | |
| D F 022 022 | | 1 000,00 | |
| D F 042 6811 (ordre) | 500,00 | | |
| R 1 040 2801 OPFI (ordre) | 500,00 | | |
| R 1 13 131 OPNI | | 500,00 | |

| DETAIL PAR SECTION | | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------|-------------|----------------|----------------|
| Dépenses | Ouvertures | | 1 000,00 |
| | Réductions | | 1 000,00 |
| Equilibre : | Ouv. - Red. | | |

| EQUILIBRE | |
|------------------|--------|
| Solde Ouvertures | 500,00 |
| Solde Réductions | 500,00 |
| Ouv. - Réd. | |

Comme pour le budget général, une modification sur une opération d'ordre est prévue sur le chapitre 042 pour anticiper les futurs amortissements de la commune de Montclar (travail d'intégration en cours en Trésorerie).

Le Comité Syndical est se prononce favorablement à l'UNANIMITE sur la modification n°1 du budget 61102.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 28/09/2023

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 28/09/2023
et publication le : 28/09/2023

Le Président

Le Président, Gilles MAGNON

